



Monsieur Le Président,

Les représentants de l'Intersyndicale CGT, CFDT SNCD/FO ne siègeront pas à ce CTSD.

Le 17/02/2020 par l'application courrier, l'administration a diffusé à tous les agents la note 20000254 concernant le lancement de la campagne d'inscription au tableau des mutations 2020. Cette note contient en annexe la liste des localités formant une résidence administrative unique. Pour la DI du Grand EST, y figurent les DR de Mulhouse, Strasbourg et NANCY. Pour cette dernière les localités de WOIPPY, ENNERY et METZ constituent la résidence unique de METZ. Aucun autre service, aucune autre résidence n'y sont mentionnés.

Le 18/02/2020, les agents ont reçu un message du service RH de la DI ouvrant la campagne de mutation. Celui-ci comportait un état des résidences offertes au tableau des mutations 2020. Or, à la page 17, à la ligne METZ DI, il est indiqué en observation : « **y compris les emplois du SNDFR** ».

Il est donc acté dans ce document la création de la résidence unique de Metz DI, alors même que le CTSD se réunit ce jour.

Cette situation aberrante nous paraît pour tous les représentants de la parité syndicale comme inadmissible et montre le peu de considération que l'administration porte à son personnel. En cette période fortement troublée, cette attitude nous paraît très dommageable et n'est pas de nature à rétablir la confiance entre l'administration et le personnel. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas participer à ce comité technique que nous assimilons à une pure mascarade.